

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 MARS 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le LUNDI 18 MARS, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLOU - Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD - Roland PAQUET - Michèle ROBERT - Lilian BEGUE - Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE - Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absentes excusées :

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à Michèle ROBERT

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Meggie GENDROT

Secrétaire : Stéphanie HERVAGAULT

Convocation du 14 mars 2019

Le compte rendu de la séance du lundi 18 février 2019 est approuvé après observation de Bernard LINAY sur l'accord de principe porté la question 11 (Projet d'un groupement de jeunes de 3 clubs de football) qui est reportée en question supplémentaire à la présente réunion.

**QUESTION 1
Délib 2019-03-13**

**INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT
EXPLOITATION ELEVAGE DE VOLAILLES
au lieu-dit « La Foucherie »**

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 février 2019 prescrivant la consultation du public sur la demande d'enregistrement du projet d'exploitation d'un élevage avicole de Monsieur William COMMERE,

Vu l'exposé de Monsieur François BERROU, adjoint responsable de la commission « Agricole – Assainissement » précisant :

-qu'une consultation du public se déroule sur la commune du 25 février 2019 au 25 mars 2019 portant sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur William COMMERE, en vue d'exploiter, après extension, un élevage de 39 943 emplacements volailles (39 943 animaux équivalents), au lieu-dit « La Foucherie » sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt,

-que l'épandage est prévu sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt et de Bourgon,

-qu'un registre destiné à recueillir les observations relatives à cette Installation Classée est mis à disposition du public, -qu'une rencontre a eu lieu entre les membres de la commission Agricole – Assainissement et Monsieur William COMMERE pour échanger sur son projet,

-que les conseils municipaux des communes concernées par l'épandage sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations particulières à formuler sur le projet de Monsieur William COMMERE qui reprend une activité « production de volailles » existante et exploitée précédemment par son père,

sur proposition de la commission « Agricole – Assainissement »

le CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITÉ :

-EMET UN AVIS FAVORABLE au projet exposé ci-dessus d'exploitation, après extension, d'un élevage de 39 943 emplacements volailles (39 943 animaux équivalents), au lieu-dit « La Foucherie » sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

**QUESTION 2
Délib 2019-03-14
Délib 2019-03-15**

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - VOTE COMPTES DE GESTION 2018 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal après avoir eu lecture du compte administratif a procédé à l'unanimité **au vote du compte de gestion 2018 du service d'assainissement collectif** dressé par le Comptable du Trésor.

Paraphe

Michel FORTUNE

PV-2019-03

2 - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après que François BERROU ait donné lecture du **Compte Administratif 2018** et que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, le Conseil Municipal, a procédé au vote à main levée de du compte administratif de l'assainissement collectif à l'unanimité par 16 OUI

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

	REALISE
Recettes.....	206 636.77
Dépenses.....	110 800.62
Résultat excédentaire de fonctionnement.....	95 836.15
(<i>dont résultat excédentaire reporté de 88 151.99 €</i>)	

Section d'investissement

	REALISE	R. à REALISER
Recettes.....	130 419.79	/
Dépenses.....	45 250.04	/
Résultat excédentaire d'investissement	85 169.75	
(<i>dont résultat excédentaire reporté de 61 536.18 €</i>)		

Résultat de clôture excédentaire de181 005.90

Il est précisé que la compétence de ce service sera transférée au 1^{er} janvier 2020. L'exploitation de ce service actuellement assurée par la commune avec les agents techniques et en assistance avec Véolia et le Satèle sera précisée dans le courant de l'année.

QUESTION 3 Délib 2019-03-16 Délib 2019-03-17	SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFECTATION RESULTAT 2018 et VOTE BUDGET 2019
---	---

Affectation du résultat d'exploitation 2018 de 95 836.15 €

Considérant que la section d'investissement est excédentaire et qu'il n'y a pas de restes à réaliser recettes/dépenses, il n'est pas porté de crédits au 1068 à la section d'investissement du budget 2019. le solde du résultat de fonctionnement soit 95 836.15 € est reporté, à l'unanimité, à la section de fonctionnement à l'article 002.

Vote à l'unanimité du budget primitif 2019 du service qui se résume ainsi :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	203 139.00	203 139.00
Investissement	201 237.75	201 237.75
TOTAL	404 376.75	404 376.75

QUESTION 4 Délib 2019-03- 18 Délib 2019-03-19 Délib 2019-03-20 Délib 2019-03-21	VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE
--	--

1 - VOTE COMPTES DE GESTION 2018 COMMUNE et LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Le Conseil Municipal après avoir eu lecture des comptes administratifs a procédé **au vote à l'unanimité des comptes de gestion 2018 COMMUNE – LOTISSEMENT de la Beulotière dressés par le Comptable du Trésor.**

2 - VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 COMMUNE et LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Après que le Maire ait donné lecture des **Comptes Administratifs 2018** et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François BERROU 1er Adjoint, a procédé au vote à main levée de ceux-ci à l'**unanimité par 16 OUI**

Ils se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

	REALISE	R. à REALISER
Recettes	2 213 340.12	/
Dépenses	1 086 562.13	/
Résultat excédentaire de fonctionnement	1 126 777.99	
(<i>dont résultat excédentaire reporté de 676 791.43 €</i>)		

Section d'investissement

	REALISE	R. à REALISER
Dépenses	1 357 919.67	433 526.98
Recettes	748 533.59	377 641.17
Résultat déficitaire d'investissement.	609 386.08	55 885.81
(<i>dont résultat déficitaire reporté de 241 180.33 €</i>)		

Résultat de clôture excédentaire de 517 391.91

Résultat net avec reprise des restes à réaliser 461 506.10 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Section de fonctionnement :

	REALISE
Recettes	532 765.26
Dépenses	432 197.62
Résultat excédentaire de fonctionnement	100 567.64
(<i>dont résultat excédentaire reporté de 55 229.26 €</i>)	

Section d'investissement

	REALISE
Dépenses	607 787.24
Recettes	478 927.55
Résultat déficitaire d'investissement	128 859.69
(<i>dont résultat déficitaire reporté de 188 056.04 €</i>)	

Résultat de clôture déficitaire de 28 292.05 €

QUESTION 5 Délib 2019-03-22	SIGNATURE CONTRAT DE LOCATION LOCAUX MICRO-CRECHE
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation de la micro crèche dans les nouveaux locaux, 2 rue de la Vigne, au 1^{er} mars et qu'il y a lieu de conclure un contrat de location avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne, 2 rue Pierre Lemonnier à BONCHAMP LES LAVAUL, gestionnaire de la micro-crèche.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité,
FIXE le loyer mensuel net à 1 000 € charges comprises (non assujetti à la TVA) pour une première durée de 22 mois du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2020.
AUTORISE le Maire à signer le contrat de location

QUESTION 6 Délib 2019-03-23	AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DU POLE ENFANCE	
---------------------------------------	--	--

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires sur trois lots de travaux pour la construction du Pôle Enfance à savoir :

Lot 9 - Metallerie Serrurerie Entreprise BARON	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 3		
Pose cadre cornière et mise en place grille caillebotis		417,00
TOTAL HT	-	417,00
TOTAL TTC		500,40
<i>Rappel avenant 1 (délib du 26/11/2018)</i>		1 561,20
<i>Rappel avenant 2 (délib du 18/02/2019)</i>		282,00
portant le marché initial de de 17 607,36 € TTC à 19 950,96 €		

Lot 10 - Menuiseries Intérieures Entreprise PELE	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 2		
Supplément organigramme		287,70
Habilage fenêtres, menuiseries ext , pose cornières		1 322,40
Plan de sécurité incendie	212,24,	
TOTAL HT	212,24	1 610,10
TOTAL HT		1 397,86
TOTAL TTC		1 677,43
<i>Rappel avenant 1 (délib du 16/07/2018)</i>		270,65
portant le marché initial de de 46 800,00 € TTC à 48 748,08 €		

Lot 15 - Peinture - Sols Souple Entreprise DURAND	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 1		
Réalisation bandes placo		1 845,00
TOTAL HT	-	1 845,00
TOTAL TTC		2 214,00
portant le marché initial de de 62 400,00 € TTC à 64 614,00 €		

752,88 € HT de l'avenant PELE et les 1 845 € HT de l'avenant DURAND seront défalquer du marché ISOLATION.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces avenants et autorise le Maire à les signer.

QUESTION 7 Délib 2019-03-24	AVIS SUR ARRET DU PLUi de LAVAL AGGLOMERATION BILAN DE LA CONCERTA – ARRET DU PROJET
---------------------------------------	---

Monsieur le Maire informe que suite à la fusion des deux intercommunalités (Laval Aggo et CC Pays de Loiron) l'ensemble des 34 communes sont sollicitées pour émettre un avis sur le Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal arrêté par Laval Agglo le 25 février 2019 et applicable aux 20 communes de l'ex Laval Agglo.

Il précise qu'il n'y a pas de différentes fondamentales entre les deux documents réalisés par les deux ex intercommunalités hormis des règles plus spécifiques pour la ville de Laval.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité, sans observation particulière à formuler, émet un avis favorable au PLUi des 20 communes de l'ex Laval Agglo.

QUESTION 8 Délib 2019-03-25	AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DE LAVAL AGGLOMERATION
--------------------------------	--

Ce document travaillé avant 2019 et validé par Laval Agglo lors de sa séance du 25 février 2019 vise à réglementer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur les 20 communes de l'ex Laval Agglo.

Le RLPi se substitue au régime général et tout ce qui n'est pas prévu dans le RLPi, c'est le règlement national de publicité qui s'applique.

Pour la commune du Bourgneuf-la-Forêt, c'est le règlement national qui continue de s'appliquer.

Aussi, sans observation particulière à formuler, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce document.

QUESTION 9	COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
------------	--

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente le budget de l'animation « Bourgneuf-la-Folie » qui se déroulera en 2020 avec une sollicitation pour un commencement de l'activité « Chorale » dès que possible, sans assurance des aides :

ESTIMATIF BUDGET LE BOURGNEUF LA FOLIE 2020, 5ème édition (<i>La musique réchauffe les choeurs</i>)				
du 20 au 24 avril 2020				
CHARGES			RECETTES	
FRAIS DE PERSONNEL BOURGNEUF	3 360,00	PARTICIPATION DES FAMILLES	236,80	
SACEM/SPRE	800,00	CA COULE DE SOURCE	200,00	
FRAIS DE RESTAURATION	800,00	PARTICIPATION PARTENAIRES Chorale	-00	
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	150,00	SUBVENTIONS	9 750,00	
EQUIPEMENT/MATERIEL	1 100,00	Crédit agricole	200,00	
FRAIS INTERVENANTS	9 950,00	crédit mutuel	200,00	
Mémé les Watts	1 700,00	groupama	200,00	
Moov and Brass	1 200,00	DDCSPP	200,00	
Mavel DAVIOT	600,00	PSO CAF/MSA	150,00	
El Maout	800,00	Subvention CAF animation locale	8 500,00	
chorale Les épingle(e)s	100,00	Commerce/bars	300,00	
chorale intergénérationnelle ???	3 000,00	BUVETTE	400,00	
-Cécile GUIHARD 800		PARTICIPATIONS COMMUNE	6 773,20	
-Yamtchik 2200				
La caravane magique	650,00			
utilisation sono pour valoriser les groupes	150,00			
groupe musique La Boétie	350,00			
Pierre BOURSIER	-00			
Véronique FERRAND	-00			
Cathe FLETCHER	-00			
Fanny COURTEILLE	-00			
Rock and Saxs ?	200,00			
Bleu gras ?	600,00			
location structures gonflables vendredi 24	600,00			
INFORMATIONS	200,00			
AUTRES	1 000,00			
TOTAL CHARGES	17 360,00	TOTAL RECETTES	17 360,00	

Après échange, le Conseil Municipal approuve le budget prévisionnel et autorise le lancement de la chorale.

QUESTION 10	PROJET GROUPEMENT DE JEUNES FOOTBALL CLUB « Hermine (St Ouen »— Bourgneuf –la Forêt – Le Genest-St-Isle
-------------	---

Suite à l'observation faite au compte-rendu de la précédente séance à savoir sur l'avis du conseil : «une décision d'accord de principe de participation financière dont le montant reste à confirmer », le projet est à nouveau mis en débat.

Il est précisé :

Que la constitution d'un groupement des clubs de football cités ci-dessus pour l'embauche d'un éducateur diplômé permettrait de proposer des moyens techniques et sportifs aux jeunes pour monter en niveau tout en restant sur le territoire

La prise en charge de cet éducateur (estimée à 21 000 €) pourrait s'envisager par les 4 parties (les 3 communes et le groupement).

Après débat, le Conseil Municipal par un vote à main levée par 17 oui donne un accord de principe à un accompagnement financier à ce groupement à titre d'aide au recrutement d'un éducateur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

- de l'enquête publique du PLUi (communes de l'ex CCPL) du 5 avril au 10 mai avec une permanence à la mairie du Bourgneuf-la-Forêt le jeudi 2 mai de 9h à 12 h
- des élections Européennes le dimanche 26 mai et des permanences du bureau de vote
- de l'engagement des époux FOUILLEUL à la vente de terrain nécessaire aux travaux aléa inondabilité de la VC des Brosses et du contournement du plan d'eau,
-

Séance levée à 23 h 20

Prochain conseil le jeudi 11 avril 2019